

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 19 JUILLET 1850.

No. 88.

(Extrait de l'Univers.)

Fondation de l'Oratoire en Angleterre.

Le retentissement qu'ont en Angleterre les prédications du célèbre M. Newman, l'influence que l'apostolat des Oratoriens semble devoir exercer sur la rénovation religieuse...

La conférence dont nous allons donner quelques extraits explique non seulement les circonstances dans lesquelles les Oratoriens commencent leur entreprise, mais elle renferme des considérations propres à ranimer l'ardeur, à soutenir le courage des catholiques de tous les pays dans la position difficile que fait aux hommes de bien la crise sociale qui traverse l'Europe.

« Plusieurs d'entre vous, mes Frères, trouvaient que nous vivions dans une époque singulière, et que voici un lieu étrangement choisi pour commencer l'œuvre, qu'avec la grâce de Dieu nous entreprenons en ce jour. Et en effet, comment pouvons-nous espérer accomplir une œuvre digne du Seigneur dans cette ville immense, au milieu d'une population si nombreuse que ceux qui la composent sont comme étrangers entre eux, et ne peuvent exercer aucun ascendant les uns sur les autres, population qui, pareille à l'Océan, reste inaccessible à toute pression extérieure? Que faire au milieu d'une aggrégation de personnes qui ne permet ni changement ni réforme d'aucune sorte, parce qu'il n'y a ni ordre interne, ni rapports, ni dépendance mutuelle entre ses parties? Quelles modifications introduire au sein d'une population où personne ne connaît son plus proche voisin, où plusieurs mondes se meuvent simultanément et isolément, accomplissant leur révolution d'une manière indépendante? Comment, au milieu de cette population et dans une telle ville, pourrions-nous, aussi peu nombreux que nous le sommes, faire quelque œuvre digne du Seigneur qui nous a appelés et du but auquel nous avons consacré notre existence? »

« J'ai dit que vous trouveriez peut-être étrange l'époque choisie pour venir au milieu de vous. Dans ce moment, nous diriez-vous, quand vous ne reposez plus comme autrefois sur un centre immobile, que vous n'êtes plus ce que vous avez été; quand votre vie est en danger, votre avenir mis en jeu, votre maître en exil, reportez vos regards sur vous-mêmes, et vous aurez assez à faire. Regardez le rocher d'où vous avez été détachés, la carrière d'où vous avez été tirés! Où est Pierre maintenant! Ce n'est plus que *magni nominis umbra*, selon l'expression de l'auteur païen; vous défendez une cause ancienne, qui fut vraie et divine en son temps, mais qui appartient au passé: oui, elle a été vraie et divine tant qu'une cause peut l'être; mais elle est fautive aujourd'hui; elle est terrestre, parce qu'elle est dégénérée, parce qu'elle chancelle sous le poids de dix-huit siècles d'existence, parce qu'elle marche vers sa ruine! Chez les Anglais, personne ne l'ignore, le succès justifie les principes; à leurs yeux, c'est la force qui fait le droit. Vous connaissez la règle de nos actions; nous prenons les hommes et les envieux; puis nous les vantons ou les blâmons, nous les aimons ou les haïsons, nous les estimons ou les méprisons, selon qu'ils réussissent ou qu'ils échouent. D'après ce système, le faible a toujours tort et le malheureux est toujours criminel; la puissance seule est vérité. La fortune, le génie, la gloire, la science, sont des puissances, et c'est pourquoi nous vénérons la fortune, le génie, la gloire et la science. Nos compatriotes nous disent: Nous savons ce que sont le génie et la fortune, mais nous ne vous connaissons pas: qui êtes-vous? qu'avons-nous besoin de vous, revenants d'un monde qui n'est plus, types d'une civilisation éteinte!

« Il est vrai que ce lieu et ce moment sont peu favorables à notre œuvre. C'est un endroit étrangement choisi que cette capitale pour y dresser les tabernacles des saints et des anges; je n'ajouterai pas que c'est un lieu bien peu digne de vous, sainte Vierge Marie, car aucune partie de l'héritage catholique ne vous est étrangère, et vous êtes présente partout où l'Eglise se trouve; *Porta maris et stella maris*: vous êtes l'objet constant de la dévotion de l'Eglise; vous êtes la patronne de tous ses enfants; ce lieu ne vous est pas inconnu, mais il est étranger à mon saint patron et maître, Philippe de Néri. Oui, mon cher Père, ce lieu vous est étranger; vous aurez de la peine à passer des tranquilles et brillantes villes du Midi dans cette Babylonie impie, bruyante, industrielle, égoïste, aventureuse; vous aurez de la peine à vous reconstruire à travers, avec votre longue soutane noire et votre collet blanc, ces rues encombrées d'une foule active, vous qui étiez habitué à marcher d'un pas mesuré dans les rues silencieuses, sur les places désertes de la grande ville, où Dieu fécondait autrefois vos jeunes méditations, et où, par son inspiration, vous fixiez votre séjour. Oui, notre entreprise doit paraître singulière aux yeux du monde; mais elle ne l'est point aux yeux de la fiancée de l'agneau, dont les premiers présents et l'existence même paraissent, à l'orgueil et à l'incrédulité des hommes, encore plus étranges que toutes les circonstances de lieu et de conduite qui s'y rattachent. Ces choses ne sont pas nouvelles pour elle, car elle est descendue sur la terre, dans l'origine, sous la forme d'un pauvre pèlerin, et son empire sur les âmes est une conquête continuelle.

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

« C'est encore dans des circonstances analogues que les six pères jésuites, Ignace et ses compagnons, firent leurs vœux dans la petite église de Montmartre; puis, attirant par l'éclat de la sainteté, ils se rendirent tranquillement et sans bruit aux Indes orientales et en Amérique, et, en faisant entrer des na-

FEUILLETON.

CHARITÉ MÈNE A DIEU.

VIII.

Les cris de ses enfants attirèrent quelques personnes; on la releva, et sur le seuil d'une porte on lui donna quelque secours; elle revint à elle, reçut quelques monnaies, un morceau de pain, puis on s'éloigna, et elle resta seule. La nuit avançait, il était déjà tard, et la pauvre femme n'avait pas d'asile. Il ne lui vint pas à l'esprit de frapper à une porte, elle savait bien que nul ne lui ouvrirait; elle marcha longtemps encore jusqu'à ce qu'enfin rencontrant une église, elle s'assit sur le dalle du porche, retirant tout ce qu'elle put de ses vêtements pour réchauffer les membres engourdis de ses enfants, car l'hiver était à son déclin et la nuit était froide; puis elle pria Dieu. Elle était depuis deux ou trois heures dans cette attitude, lorsque une patrouille passa, et elle fut arrêtée. Conduite à la préfecture de police, on l'écruta dans une salle obscure, humide, en compagnie d'autres femmes dont la vue seule était un affreux supplice. Co qu'elle souffrit là, Dieu le sait; tout ce qu'on peut dire, c'est que tout ce qu'elle avait supporté jusque là, ne lui semblait rien auprès des mortelles angoisses qu'elle ressentait dans ce triste lieu. En écoutant ce récit, Georges versa des larmes; oui, il pleura sa faiblesse et sa lâcheté, causes de

toutes ces souffrances. Ayant atteint la maison convoquée, Catherine y fut reçue sur la recommandation de Julien. En le quittant, Georges dit à son ami: Je me charge de cette famille, et il faudrait que le pain ne manquât, pour qu'ils retombassent dans la misère! Quand Georges fut rentré chez lui, il s'occupait des moyens pour soutenir cette famille dont il venait de se charger. Certes, il avait assez de superflu pour subvenir à cette dépense, en ce moment pourtant l'argent lui manquait; après avoir rêvé à ce qu'il pouvait en devoir faire: « Allons, dit-il, il faut se punir par où l'on a failli. A quoi me servent ce long et sa chaîne en or, à moi qui jadis d'une excellente vue! O ridicule vanité! Il résulta ainsi plusieurs autres bagatelles d'un assez grand prix et fut les vendre chez un orfèvre, il en retira cinq cents francs. Il se rendit de là chez Julien et lui remit cette somme pour qu'il la consacrait aux besoins de Catherine et de ses enfants.

« En vérité, dit Georges en s'asseyant au coin de la cheminée, on éprouve une satisfaction telle à faire un peu de bien, que je ne puis concevoir qu'on ne se donne pas plus souvent ce plaisir.

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le prince des apôtres, le premier pape, s'avança, sous la conduite de Dieu, vers la cité païenne où il devait fixer sa résidence. Il eut beaucoup de peine à percer la foule d'étrangers et d'indigènes, de travailleurs et d'oisifs qui remplissaient les faubourgs de la capitale du monde. Il franchit ses portes magnifiques; il erra au milieu des palais et des temples entourés de colonnes; il rencontra des processions de prêtres païens, faites en l'honneur de leurs idoles; il vit les dames patriciennes dans leurs litières portées par des esclaves; il admira les superbes soldats romains, ces vainqueurs des nations; il aperçut les hommes d'Etat, les orateurs, accompagnés des secrétaires chargés de dresser le canevas des discours sur lesquels ils fondaient leur popularité; il vit les avocats revenant du barreau, entourés d'auditeurs enthousiastes et de clients reconnaissants. Il vit partant au tour de lui les marques d'une puissance colossale, les monuments d'une religion établie depuis des siècles, les merveilles d'une civilisation aussi ancienne que le monde. Pierre n'était qu'un pauvre étranger, faible et avancé en âge, ne différant en rien de cette multitude d'étrangers qui se pressait à Rome au moment pour un Egyptien ou un Chaldéen, et on le regardait du même œil que nous regardons aujourd'hui un Indien ou un Bohémien, sans avoir la moindre pensée qu'il était l'homme qui devait fonder dans cette ville la souveraineté religieuse, destinée à renverser cette civilisation païenne, et à la remplacer par une civilisation éternelle!

« C'est dans des circonstances analogues à celles où nous sommes que le grand docteur saint Grégoire de Naziance, qui était, lui aussi, un vieillard timide, ami de la solitude et des livres, novice aux choses du monde, parut dans la ville ennemie de Constantinople, et malgré les injures d'une populace fanatique et d'un clergé hérétique, il osa prêcher la vérité et parvint à vaincre l'arianisme, à son grand étonnement, à la gloire de cette grâce qui se montre si forte dans les faibles, et dont le triomphe n'est jamais mieux assuré que lorsqu'elle est méprisée;

Dans des circonstances analogues, un autre saint Grégoire, le premier pape de ce nom, lorsque la société était en complète dissolution, que les barbares occupaient l'Italie, que des nations entières se levaient pour écraser Rome; que la peste, la famine, l'hérésie étendaient leurs ravages sur toute la terre, un autre saint Grégoire, dit je, vieux, infirme, souffrant, ayant pour trône pontifical son lit de douleur, gouverna, régla, consolida l'Eglise, convertit les Ariens en Espagne, les Donatistes en Afrique, étouffa une troisième hérésie en Egypte et une quatrième dans les Gaules, abassa l'orgueil de l'Orient, réconcilia les Goths avec l'Eglise, fut rentrer nos ancêtres païens et d'autres frères par la force sympathique de leur zèle dans le giron de l'Eglise, en complète l'organisation et en embellit la liturgie.

MEMOIRE.

1er Prix. F. X. Barret, 2d do. J. Convey. 1er Accessit H. Germain et Louis Quenneville, 2d do. Henri Valois.

ARITHMETIQUE.

1er Prix. F. X. Barret, 2d do. H. Germain. 1er Accessit ex-æquo Aldric Barbeau et Alfred Lamontagne, 2d do. Henri Valois, 3me do. ex-æquo L. Quenneville et M. Loughlin.

LANGUE ANGLAISE. 3ME. CLASSE.

Version.—1er Prix. F. X. Barret 2d do. N. Roussel. 1er Accessit S. Laurin, 2d do. M. Longtin.

GRAMMAIRE.

1er Prix. S. Laurin, 2d do. N. Roussel. 1er Accessit P. Carignan, 2d. Accessit Henri Valois.

ELEMENTS LATINS.

1er Prix. Alcibiade Bélinge, 2d. do. Isaac Sauvé. 1er. Accessit Joseph Valois, 2d do. Thomas Robillard, 3me do. Augustin Laberge.

VERSION LATINE.

1er Prix. J. Valois, 2d do T. Robillard. 1er Accessit I. Sauvé, 2d. do A. Bélinge, 3me do. L. Richard.

THEME LATIN.

1er Prix J. Sauvé, 2d do A. Bélinge. 1er. Accessit J. Valois, 2d do T. Robillard, 3me do L. Simard.

THEME FRANCAIS.

1er Prix. J. Valois, 2d do I. Sauvé. 1er Accessit A. Bélinge, 2d do T. Robillard 3me do Louis Simard.

MEMOIRE.

1er Prix. Augustin Laberge, 2d do A. Bélinge. 1er Accessit J. Valois, 2d do T. Robillard, 3me do I. Sauvé.

ARITHMETIQUE.

1er Prix. I. Sauvé, 2d do Alfred Lachaine. 1er Accessit A. Bélinge, 2d do Norbert Branchaut, 3me do J. Bte. Léonard.

LANGUE ANGLAISE. 4ME. CLASSE.

Version.—1er Prix. Isaac Sauvé, 2d do A. Bélinge. 1er Accessit A. Laberge, 2d do J. Valois, 3me. Toussaint Brosseau.

GRAMMAIRE.

1er Prix. A. Laberge, 2d do I. Sauvé. 1er Accessit A. Bélinge, 2d do T. Brosseau, 3me do J. Valois.

ELEMENTS FRANÇAIS (1ERE. DIVISION). Excellence.—1er Prix. Joseph John Marrin. 2d do Félix Labelle. 1er. Accessit Charles Perrault, 2d do Hercule Sanche.

1er Prix. J. J. Marrin, 2d do H. Sanche. 1er Accessit C. Perrault, 2d do F. Labelle.

GRAMMAIRE.

1er Prix. F. Labelle, 2d do J. J. Marrin. 1er Accessit Maxime Dubé, 2d do Victor Vandandaigne.

GEOGRAPHIE.

1er Prix. J. J. Marrin, 2d do F. Labelle 1er Accessit ex-æquo, M. Dubé et Stanislas Deschambault, 2d do Honoré Parisaut.

ARITHMETIQUE.

1er Prix. J. J. Marrin, 2d do M. Dubé. 1er Accessit C. Perrault, 2d do H. Sanche.

ECRTURE.

1er Prix. J. J. Marrin, 2d do Louis Hénaunt. 1er. Accessit V. Vandandaigne, 2d do F. Labelle.

LECTURE.

1er Prix. C. Perrault, 2d do M. Dubé. 1er. Accessit V. Vandandaigne, 2d do F. Labelle.

ELEMENTS FRANÇAIS. (2DE. DIVISION.) Prix d'Excellence.—Adolphe Onimet. 1er Accessit Moise Nadon, 2d do Peter McGarry. Prix de Grammaire. A. Onimet. 1er Accessit M. Nadon, 2d do P. McGarry.

Prix d'Écriture. A. Onimet. 1er Accessit M. Nadon, 2d do P. McGarry. Prix de lecture.—A. Onimet. 1er Accessit Louis Bertrand 2d do M. Nadon.

Piemont.

Le cabinet Sarde après de longues méditations vient de se résoudre à remettre au Nonce Apostolique sa réponse au bref de Sa Sainteté. Cette réponse roule sur deux points, le 1er relatif à la loi sur les immunités ecclésiastiques, embarrassé le ministère, qui dit qu'en effet le Concordat n'a pas été aboli par le Statut de Charles Albert, mais qu'il est des circonstances majeures où le pouvoir doit agir avec indépendance. Le 2e se rapporte à Mgr. l'Archevêque de Turin. Le cabinet se déchar-

ge en mettant la faute sur la magistrature, disant que la poursuite judiciaire ne regarde pas les Ministres...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 19 JUILLET 1850.

La loi des Ecoles du Haut-Canada.

Nous fimes mention, dans notre avant dernier numéro, de l'amendement que l'hon. M. Hincks fut forcé d'introduire dans la 19e clause de son nouveau Bill d'Ecoles pour le Haut-Canada, lors de sa discussion récente devant l'Assemblée Législative. L'amendement consiste à obliger le Conseil de toute Cité, ville ou village ou township à autoriser, sur la demande par écrit de douze chefs de familles résidents, l'établissement d'une ou de plusieurs écoles séparées pour les Protestants, les Catholiques et les populations de couleur, avec la faculté de pouvoir réclamer leur part du fond commun des écoles. La séparation des écoles ne peut être exigée par les Protestants, que dans le cas où l'Instituteur serait Catholique et vice versa.

Le Pilot regrette cet amendement, et il défend le système des écoles mixtes, c'est-à-dire le système où les enfants de toutes les dénominations religieuses sont confondus et où, par conséquent, on est forcé de donner un enseignement religieux tellement vague et général, qu'il ne puisse blesser la croyance d'aucun d'eux. Le Pilot cite à l'appui de sa thèse un fragment du discours de l'hon. M. Hincks, prononcé lors de la discussion devant la Chambre, et il y ajoute ses propres observations. Nous respectons les motifs de l'hon. M. Hincks, et ceux de l'Éditeur du Pilot, et nous sommes persuadé que ces MM. parlent d'après une honnête conviction. Mais nous entretenons une conviction opposée à la leur, et la gravité et l'importance de la matière nous font une loi de nous exprimer franchement à ce sujet.

Nous réprouvons le système des écoles mixtes, comme nous réprouvons ce qu'il plaît d'appeler la sécularisation de l'enseignement. Car nous croyons qu'il n'en peut résulter que le mépris ou l'ignorance des choses religieuses ou enfin l'indifférentisme absolu.

A mesure que l'on attache une plus haute importance à l'éducation et au développement de toutes les connaissances qui n'ont trait qu'à la terre, les systèmes contre lesquels nous nous élevons, semblent par une étrange anomalie, ravalés à un rang inférieur l'instruction religieuse. Et pourtant, tant s'en faut que celle-ci doive être considérée comme chose secondaire, qu'au contraire on doit y attacher toute l'importance que requièrent les plus hauts intérêts de l'homme, ceux de son Éternité. Comment donc expliquer, en matière d'enseignement religieux, une conduite qu'on ne voudrait certes pas tenir par rapport à l'enseignement d'une science quelconque à laquelle on attache la moindre importance? Le système des écoles mixtes renferme un défaut essentiel et qui doit le faire regarder comme absolument mauvais et dangereux pour le dogme. Une réunion d'enfants de diverses croyances, enseignés par un maître qui peut en avoir une toute différente, n'est qu'une momerie religieuse et non un enseignement.

D'ailleurs, quelle garantie peuvent avoir les parents qu'un tel maître respectera également ce que sa conviction lui montrera également une vérité ou comme un mensonge? qu'il sera sans préférence pour sa croyance ou sans dédain pour celle des autres? Est-ce la loi qui sera leur garantie? Mais, qui ne sait qu'il y a une immense différence entre la loi et son observation? Les Catholiques de l'Etat de New-York pourraient en dire quelque chose, eux dont les enfants, envoyés aux écoles mixtes sous une telle garantie, étaient soudainement imbus des doctrines protestantes, lorsque la vigilance Pastorale jeta le cri d'éveil.

L'hon. M. Hincks en disant qu'il n'est pas en faveur de l'instruction religieuse dans les écoles publiques, parce que la situation du Haut-Canada s'y oppose, ajoute que ce serait faire un pauvre compliment aux parents que de les croire capables de négliger une matière aussi importante, si le Gouvernement ne s'en charge pas. Mais il est facile de voir que les classes laborieuses, qui composent l'immense majorité de la communauté, sont dans l'impossibilité de se livrer à un soin qui exige un loisir qu'ils n'ont pas? En outre, nous n'hésions pas à dire que, pour le catholicisme du moins, il faut une instruction religieuse bien autrement forte que celle qui peut résulter de quelques leçons fugitives que donneraient des parents continuellement livrés aux travaux et aux soucis de la terre.

Mais, dira-t-on, l'Etat n'a pas mission de se mêler de dogmes et de religion; pourquoi donc vouloir qu'il s'immisce dans un département qui n'est pas le sien?—Nous savons, nous catholiques surtout, que l'Etat n'a pas mission d'enseigner la religion. Mais il a encore bien moins la mission d'entraver l'enseignement religieux par sa législation, ou de s'occuper si exclusivement de développer l'homme matériel et intellectuel, que l'homme religieux dépérisse faute de substance. Que l'Etat n'établisse pas d'écoles forcées, ou bien qu'il fasse en telle harmonie avec l'Eglise, que celle-ci puisse efficacement remplir sa tâche, soit par elle-même soit par délégation.

L'hon. M. Hincks n'est pas suffisamment exact lorsqu'il donne l'usage de faire lire la Bible dans les Ecoles protestantes, comme le motif principal qui a fait accorder, en Bas-Canada, des écoles séparées pour les Catholiques et pour les Protestants. Il aurait dû dire positivement que l'Eglise Catholique met une telle importance à inculquer à la jeunesse les principes sur lesquels sont basés ses devoirs envers Dieu et envers la société, ces maximes et ces pratiques dont l'observation doit lui faire atteindre ses destinées éternelles, qu'elle veut que dans les écoles, tant primaires que secondaires, une large part soit accordée à l'instruction religieuse.

S'il est un fait patent, de nos jours, c'est celui de la lutte dans laquelle s'est engagée l'Eglise pour faire marcher de pair l'éducation religieuse avec l'éducation profane qu'elle doit imprégner de son esprit et dont elle doit diriger les tentatives.—Le Pilot parle des écoles mixtes de l'Irlande. Mais, qui ne connaît l'invincible opposition que l'Épiscopat de ce pays apporte, en ce moment, au fonctionnement du nouveau Bill passé à ce sujet par le Parlement Impérial? Qui ne sait que le Souverain Pontife Pie IX a désapprouvé le principe sur lequel est basé ce nouveau mécanisme éducationnel, et qu'un Concile national doit se tenir prochainement en Irlande, principalement pour s'occuper de la grave question des Collèges de la Reine (Queen's Colleges)?

La Belgique, en dépit de la fâcheuse épreuve faite par d'autres nations, a récemment passé une loi pour séculariser l'enseignement. C'est à dire pour rélever l'enseignement religieux en dehors de l'instruction que donne l'Etat; et le Souverain Pontife, dans son dernier Consistoire, a élevé sa voix de Chef de l'Eglise pour déclarer que cette mesure méritait en danger la foi des Catholiques Belges.

Une sérieuse discussion s'éleva, il y a quelques mois, au sujet de la nouvelle loi de l'Instruction Publique en France. Le Pape consulté, répondit que les Evêques pouvaient prêter leur concours à l'exécution de cette loi, pourvu qu'ils se gardassent de favoriser tout ce qui ressemblerait à l'établissement d'écoles mixtes.—L'Eglise des Etats-Unis combat depuis plusieurs années, pour émanciper son éducation, et nous faisons des vœux pour qu'elle triomphe. Dans un pays qui s'appelle avec orgueil un pays de liberté, c'est une étrange anomalie que les parents catholiques soient forcés de soutenir avec leur argent des écoles où de justes scrupules de conscience doivent les détourner d'envoyer leurs enfants, par la raison que leur foi y est en danger. Les choses se passent bien différemment en Bas-Canada. Les parents y ont la faculté de confier leurs enfants à des maîtres professant leur foi religieuse—et nous

ne m'est-il pas permis de prier? Je ne sais, mais il me semble qu'une prière me sauverait de moi-même et dissiperait le trouble qui m'agite!... Ah! qu'ils sont heureux tous ceux qui m'entourent et qui, là, tranquilles et sans efforts, s'épanchent devant Dieu. Pourquoi donc ne puis-je faire ce qu'ils font tous? Cet enfant qui est près de moi; ce jeune homme qui me ressemble; ce vieillard qui me touche, s'unissent dans une consolante et même prière ma voix seule est muette, pourquoi? ... suis-je donc un criminel! non, sans doute... mais... l'innocent selon le monde est souvent bien coupable devant Dieu.

A continuer.

Sa Grandeur Mgr. P. P. Lefebvre a fait, dimanche dernier, dans la nouvelle cathédrale, l'ordination de deux prêtres et d'un sous-diacre. M. Moïse Létourneau et M. C. L. Decounink ont été nommés à l'ordre de prêtre, et M. A. Vandendriessche à celui de sous-diacre. M. Létourneau a chanté, mardi dans l'Eglise de Ste. Anne, sa première grand'messe, et le révérend M. Baraga a prêché un sermon d'occasion, dans lequel il a fait une allocution vraiment touchante au jeune ministre du Seigneur sur la grandeur, la responsabilité et la dignité du sacerdoce. M. Létourneau est le premier Canadien natif du Détroit qui a été choisi par le ciel à remplir les sacrées fonctions de ministre des autels.

Le Citoyen.

félicitons les catholiques du Haut-Canada d'avoir réclamé et obtenu le même privilège.

BULLETIN.

Mesures législatives depuis le commencement de la session.—Retraichement.—Expédient dont est le mot.—Projet de loi.—Bill du ministère relatif à la loi des écoles.—M. Perry et les Clear Grits.—Faits et nouvelles de l'étranger.

Les procédés effectifs de la chambre depuis le commencement de la session jusqu'à la date du 10 juillet, à part les affaires de routine, sont résumés dans le tableau suivant:

Table with 2 columns: Description of legislative actions and their counts. Includes 'Bills introduits, au total', 'Sur lesquels', 'Passés aux deux chambres', 'Passés à l'Assemblée législative seulement', 'Passés au conseil législatif seulement', 'Passés, seulement par la forme à l'Assemblée législative, parce qu'ils exigeaient les deux tiers des représentants qui la composent', 'Négatives à la seconde lecture, ajournées à six mois, ou rejetées', 'Demourés sans effet'.

Projets de loi ministériels, adoptés par les deux chambres. 3. Passés à l'Assemblée législative seulement. 3. Restant en disponibilité. 18.

On doit ajouter à ce qui précède, dix-huit avis ou plus concernant l'introduction d'autant de projets de lois, parmi lesquels il en est trois de provenance ministérielle.

Le Globe de Toronto annonce l'intention du ministère de soumettre un plan de retranchement d'après lequel le traitement des procureurs-généraux serait fixé à £900 par année; celui de l'inspecteur-général, du commissaire des terres, du secrétaire provincial et du receveur-général à £800 par année; le directeur-général des postes et le commissaire en chef des travaux publics recevraient chacun £750 par année; l'assistant-commissaire des travaux, £650, et le solliciteur-général, £600 par année.

On ne saurait reprocher à la législature d'oublier les retranchements; cependant en cette matière comme en toute autre, il y a des tempéraments à observer, un juste milieu dont il y aurait de graves inconvénients à dépasser les limites. Le comité nommé sur les retranchements, ou du moins la nuance excessivement libérale de ce corps, n'entend pas ainsi la chose, et le désir d'amodirer les allocations en a poussé quelques-uns à vouloir (peut-être à leur insu) que certaines situations subalternes ne soient plus tenables à raison de l'extrême modicité des salaires qu'ils y veulent attacher. De grands mots, de bruyants appels à l'économie, ne sont que des paroles, et quelques réformateurs de cette catégorie n'ont à peu près que cela pour être quelque chose. C'est là ce qui a dû mettre en l'esprit du rédacteur d'un journal canadien l'idée de désigner le comité en question, poétiquement sans doute) par l'ingénieux sobriquet de comité des blagues.

Le correspondant du Pilot, faisant allusion à ces retranchements absolus, les apprécie de cette manière:

"Il est assez bien compris, comme de raison, que ces hommes ne s'occupent du peuple qu'en tant que cela peut servir leurs intérêts personnels; que, s'ils avaient demain le pouvoir, ils augmenteraient les salaires au lieu de les diminuer; mais ils veulent placer le ministère (qu'ils contraignent de s'opposer à des réductions contraires à toute justice) dans une position où il y ait apparence qu'il prenne parti en faveur de dépenses excessives."

Il pourrait en effet, dire à leur aise au bon peuple: "voyez ces ministres, qui ne veulent pas de l'économie dans l'administration de la chose publique!"

Le bill "des Experts et Arbitres" introduit par M. Lemieux, a pour but de faciliter le mode d'assesser les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux." Il y est statué:

1°. Que les cours de justice pourront autoriser les experts, arbitres ou arbitrateurs, à prêter serment devant un commissaire de la cour supérieure, ou tout autre personne qu'il plaira indiquer au tribunal saisi de l'instance.

2°. Ils auront le pouvoir d'assermenter les témoins assignés devant eux, sans égard à la distance entre le domicile des témoins et la cour.

Cette loi dispose pour le Bas-Canada seulement.

M. Merritt, dit le correspondant du Canadien, a introduit un projet de loi pour établir un système de banque sur le plan de celle de l'Etat de New-York. Voici en substance la disposition principale de ce projet: cinq individus ou plus, désirant établir une banque, pourront le faire sans être obligés de s'astreindre aux lois ordinaires à la condition de déposer en débetures publiques, entre les mains de l'inspecteur-général, un montant égal à celui de toutes les émissions de la banque. Ce dépôt a pour but de faire contrepois au danger d'un système aussi libre et aussi général de banque. Il y a une disposition de la loi qui statue que, du moment que la banque cessera de rencontrer un seul de ses engagements, le gouvernement sera autorisé à vendre les débetures pour le paiement des créanciers, sans toutefois être responsable du déficit possible. Ce système est avantageux au gouvernement, en ce que les débetures provinciales obtiendront une plus grande valeur, et avantageuse aux banquiers, en ce qu'ils retireront un double intérêt: intérêt sur le dé-

pôt de la part du gouvernement, et intérêt sur leurs propres capitaux appliqués à l'extérieur.

La 19e clause du projet de loi des écoles communes du Haut-Canada a été amendée en ce sens de permettre aux catholiques de former des écoles à part quand ils le trouveront à propos.

M. Cauchon ayant introduit un projet de loi pour autoriser les commissaires des barrières de Québec de mettre en réserve une somme de £10,000 sur les £25,000 à leur disposition, pour l'achat du pont Dorchester, et l'ouverture immédiate des chemins projetés, cette mesure aurait, dit le correspondant du Canadien, rencontré de l'opposition en ce qu'elle assigne au pont Dorchester une valeur de £10,000, qui, dans l'opinion générale, est exagérée.

Le ministère a introduit un bill à l'effet de placer le chemin de Chambly sous le contrôle du département des travaux publics.

M. LaFontaine a donné avis qu'il proposera le rappel des lois actuelles concernant l'éducation élémentaire, sans doute afin d'y substituer une autre loi.

Le Pilot désapprouve le projet en question, et la Minerve d'hier, en le blâmant aussi, se livre aux réflexions qui se lisent dans une autre partie de notre feuille.

M. Peter Perry, député de la division Est du comté de York, a prêté, le 9, le serment d'usage et pris son siège à la chambre. Il y a inauguré son entrée par un discours qui révèle en lui des talents supérieurs mais assez peu développés par l'étude. On le désigne comme le chef des "clear grits" qui, de ce temps, dit la Minerve, "paraissent décidés à faire gagner aux membres et à gagner eux-mêmes, toutes les sommes qu'ils veulent faire retrancher sur les salaires des employés publics. Ils font des discours à tour de rôle pour un retranchement de £25 à £50 la session dure, le temps se passe et chaque jour leur sera bien payé."

"Nous voyons avec peine dit encore la même feuille, qu'un bon nombre des membres de la chambre s'abstiennent de leurs sièges en parlement, et qu'ils gagnent à qui mieux mieux leurs demeures. Nous comprenons bien qu'une session de 3 mois à 3 1/2 mois, loin de chez soi, est quelque chose d'odieux. Mais après tout il nous semble qu'au moins les membres devraient, aussitôt les affaires pressantes passées, retourner au parlement. Le pays a droit à cela; l'intérêt de tous l'exige."

Une dépêche de lord Grey au lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en date du 19 juin dernier, contredit la nouvelle de la garantie de £3,000,000 par l'Angleterre, pour aider la construction de railroad de Québec et de Halifax. Le gouvernement anglais ne garantit rien.

"Le gouvernement de Sa Majesté, dit lord Grey, n'a pas manqué de donner sa plus grande attention à un sujet auquel les habitants de la Nouvelle-Ecosse attachent une si grande importance. Mais je suis obligé de dire qu'il n'est pas prêt à soumettre au parlement aucune mesure pour prélever les fonds nécessaires à sa construction, vu la grandeur du montant, et l'état embarrassant où se trouve le trésor impérial.

Une dépêche télégraphique de New-York, du 15 juillet, annonce qu'à Mexico il meurt trois cents personnes par jour.

Le projet de loi pour ajouter au traitement du Président de la République française, ayant été adopté par l'Assemblée législative, le Président doit toucher désormais deux millions quatre cent mille francs par année en sus de son traitement annuel de douze cent mille francs.

Le ministre de la marine (France), à l'occasion de troubles récents survenus à la Guadeloupe, a présenté un projet de loi tendant à maintenir l'état de siège prononcé à la Pointe-à-Pitre, par le gouverneur de la Guadeloupe, et a aussi demandé que la presse coloniale fût soumise à un régime exceptionnel.

On a découvert à Oran (Algérie) un nid de conspirateurs africains, affiliés aux émeutiers de Lyon. Une lettre, qui s'est trompée d'adresse, a révélé le complot de ces Catilinas de bas étage. La police, dit M. Gaillardet, le correspondant parisien du Courier des Etats-Unis, a fait main basse sur la nichée.

Le baptême du troisième fils de la reine et du prince Albert a eu lieu le 23 dans la chapelle du palais de Buckingham. L'archevêque de Cantorbéry a procédé à la cérémonie, et le jeune prince a reçu les noms de Arthur-William-Patrick-Albert. Les deux premiers étaient son aïeule royale le prince de Prusse et la duchesse de Wellington; la marraine était la duchesse de Kent.

DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLEGE STE MARIE.

Hier, dans l'après-midi, a eu lieu la distribution des prix du collège Ste Marie, des R.R. Pères de la compagnie de Jésus. La séance était présidée par sa Grandeur Mgr. de Martyropolis; M. le Supérieur et plusieurs autres membres du Séminaire de Montréal y assistaient. Nous ne pouvons mieux donner une idée de cette intéressante séance qu'en reproduisant ici le petit discours d'ouverture, qu'on a eu l'obligeance de nous remettre.

MONSIEUR,

Avant de recevoir, en présence de cette auguste assemblée, des récompenses que vous voulez bien rendre plus précieuses encore en nous les distribuant de vos propres mains, ce sera un véritable plaisir pour moi de montrer à nos parents réunis un petit échantillon des travaux qui nous les ont mérités.

"Sans doute une scène d'emprunt aurait eu plus d'éclat; mais nous sommes persuadés que pour ceux qui nous portent quelque intérêt, il ne pouvait y avoir de plus doux spectacle que celui de notre travail et de nos progrès.

"Ce que nous avons à présenter ne sont en

draît le maître absolu de son âme. De là une lutte sourde et continue. Un malaise irritant et inquiet; quelquefois Georges se rappelait le père Laurent, mais aller le voir de propos délibéré, c'était convenir de tout, c'était tout accepter, c'était tout sacrifier; il fallait un grand effort, une volonté ferme, et Georges ne sentait en lui-même qu'incertitude et doute.

Un jour cependant, c'était un dimanche, vers trois ou quatre heures du soir, après avoir ouvert et fermé bien des livres sans pouvoir fixer son attention, il avisa, sur le plus haut rayon de sa bibliothèque, un petit volume poudreux, quoique assez richement relié; il le saisit machinalement, l'ouvrit et reconnut un livre d'heures, qu'il avait autrefois reçu de sa mère le jour de sa première communion. Sur la première page il y avait quelques lignes d'une écriture enfantine qu'il ne reconnut qu'à son non mis au bas: Donné par ma mère, en souvenir du plus beau jour de la vie! Georges. "Ah! se dit-il, si le plus beau jour de la vie est celui où l'âme aimante et joyeuse ne connaît ni trouble, ni crainte, où l'esprit charmé du présent sourit à l'avenir, je cherche vainement à ailleurs, c'est encore là ma journée la plus belle!" Il feuilleta une à une ces pages qui le ramenaient à sa première jeunesse, et des souvenirs pleins de charme remuaient son cœur. Il revit avec émotion une petite image de l'ange gardien, donnée par une sœur aînée, morte depuis ce temps là; il posa le livre sur la table, et fit quelques pas dans sa chambre cherchant à se

rappeler les traits de cette sœur, compagne de son enfance; il parait vite mourir, et se souvint en frissonnant du jour où il s'était trouvé seul dans la maison paternelle; même il se souvint d'une parole, la dernière qui tomba de la bouche mourante de cette sœur: Tu vierras pour moi! Involontairement ses yeux se mouillèrent, et au-dessus de lui-même, l'image de cette sœur lui apparut si frappante et si triste que, par une résolution subite, il prit le livre et sortit, en se disant: C'est l'occasion où jamais d'essayer une prière!

Georges se dirigea rapidement vers Notre-Dame, quelque chose l'attirait plus particulièrement de ce côté: il passa, baissant la tête, sous les fenêtres du père Laurent, et d'un pas craintif il entra dans la vieille cathédrale. On chantait dans l'église, les vêpres n'étaient pas terminées; les dernières lueurs du jour coloraient encore la cime des piliers, tandis que l'ombre enveloppait déjà le pavé des nefs; le sanctuaire étincelait au loin! Georges s'approcha timidement de la foule recueillie, comme si quelque chose le distinguait entre tous, comme si chacun lisait sur son visage les pensées qui troublaient son cœur. Il ouvrit son livre et voulu suivre l'office; un à un il croyait reconnaître tous ces chants, il les avait entendus si souvent lorsque tout jeune il ne quittait pas la main de sa mère! Mais il cherchait vainement la page divine, son doigt ne la trouvait plus; sa mémoire ne lui rappelait plus que des mots isolés, sans suite; ses lèvres inaccoutumées se refusaient à la prière. "Pourquoi donc, se disait-il, pourquoi

quelque sorte qu'une image de nos classes hebdomadaires. C'est tout simplement un recueil de nos meilleurs devoirs retouchés avec tout le soin dont nous avons été capables, et dont voici le programme.

1° Un petit essai sur la première cause publique de Cicéron, par M. Laurent Charlebois, Henri Vallière et Odilon Garnot.

2° La Califorme, — déclamation en Anglais, par M. Peter Ryan.

3° L'écuyer et le serin, thème latin par M. L. Charlebois.

4° La mauvaise foi, d'après Cicéron version latine par M. Langevin.

5° Les deux ruisseaux, vers latins par M. Oct. Paquin.

6° Le génie, le peloton de fil et l'enfant; par M. O. Garnot.

7° Les derniers instants de Wolf et de Montcalm, composition anglaise, par McPherson Lemoine.

8° Les Troquois payens, et les Troquois Chrétiens, parallèle — par MM. Vallière, Paquin, Langevin et Charlebois.

Ce ne sont là, il est vrai, que des devoirs d'écoliers; cependant comme ils ne sont pour la plupart que des traductions ou des imitations de chefs d'œuvres anciens ou modernes, il serait difficile que même après avoir passé par nos mains, ils ne présentassent pas encore quelque intérêt. Mais ce qui nous rassure surtout, c'est que ceux qui daignent nous honorer de leur attention, sont beaucoup plus des pères que des juges.

Ces différentes compositions ont été débitées ou lues avec beaucoup d'intérêt: La 7me et la 8me surtout, entièrement nationales, offraient à l'imagination et au talent des élèves une riche matière, et nous nous hâtons de dire qu'ils ne sont pas demeurés au dessous d'un sujet si propre à les inspirer.

Immédiatement après, a commencé la distribution des prix où nous avons remarqué une particularité intéressante; c'est que chaque élève qui avait obtenu quatre accessit recevait un prix nommé, prix du 4me accessit.

Peut-être nous trompons nous, mais il nous semble que cet usage est particulier aux RR. Pères de la Compagnie de Jésus: selon nous, ce prix est le premier après celui d'Excellence, car il suppose dans l'élève qui l'a mérité, un talent étendu, et une application soutenue, dans toutes les matières.

En somme, cet exercice donne les plus belles espérances pour l'avenir du Collège des RR. Pères qui n'est encore qu'à son début. Nous faisons des vœux bien sincères pour que le nouveau Collège en voie de construction, s'élève au plus vite, afin de permettre aux habiles Instituteurs d'ouvrir le cours complet, ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent à cause de l'exiguïté du local actuel. Puis sent nos vœux se réaliser bientôt, et puissions nous voir un jour la Compagnie de Jésus reprendre ici dans la haute éducation la place qu'elle y occupait jadis avec tant d'honneur pour elle, et tant d'avantages pour le pays!

2° —Drame intitulé: La Distribution des Prix.

3° —Chant, The Flower Queen, Solo: Mlle Lawlor; Chorus, Mmes Nowlan, McCallion, Boland, Quinn, Harwood, Levitre, McGillis, Murphy, Telt, Meilleur, et Healy.

4° —Lecture des compositions.

5° —Distribution des prix.

6° —Musique, Grande Marche Héroïque pour deux Pianos et Harpe, par Mmes Harwood, Lawlor, Levitre, Baudet et Brauneis.

7° —Premier Acte d'un Drame Anglais.

8° —Distribution des prix de la 3ème classe Anglaise et Française.

9° —Musique, Grand Duo par Herz, deux Pianos, Mmes Jodoin et Meilleur.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

Pianos, par Mmes Harwood, Jodoin, Vadebonœur, et Meilleur.

2° —Drame intitulé: La Distribution des Prix.

3° —Chant, The Flower Queen, Solo: Mlle Lawlor; Chorus, Mmes Nowlan, McCallion, Boland, Quinn, Harwood, Levitre, McGillis, Murphy, Telt, Meilleur, et Healy.

4° —Lecture des compositions.

5° —Distribution des prix.

6° —Musique, Grande Marche Héroïque pour deux Pianos et Harpe, par Mmes Harwood, Lawlor, Levitre, Baudet et Brauneis.

7° —Premier Acte d'un Drame Anglais.

8° —Distribution des prix de la 3ème classe Anglaise et Française.

9° —Musique, Grand Duo par Herz, deux Pianos, Mmes Jodoin et Meilleur.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

13° —Distribution des prix de la 5ème classe.

14° —Musique, Les Trois Amies, par Bertini, à six mains, Mmes Brauneis, Morrogh, et Choquet.

15° —Distribution des prix de la 6ème et 7ème classes.

16° —Musique, Les Roses, deux Pianos, Mmes Harwood, Brauneis, McGillis et Morrogh.

17° Distribution des prix, pour Italien, Musique, Broderie, Peinture, Dessin, Couture unie, Crochet, Tricotage, Economie Domestique.

18° —Proclamation des prix de Sagesse et d'Excellence. (1)

19° —Grande Marche du Connonement, par Mmes Jodoin, Vadebonœur, Meilleur et Lawlor.

20° —Chant, "God save the Queen," accompagné de deux Pianos et de deux Guitarras.

10° —Dernier acte du Drame Anglais.

11° —Distribution des prix de la quatrième classe Française et Anglaise.

12° —Chant, Cantate de Ste Cécile, Solo, Mmes Harwood, Brauneis, Lawlor, Vadebonœur, Levitre, McCallion, Duo, Harwood, Levitre, Chorus, Dubé, Duckett, Desjardins, etc. etc.

Il n'est pas surprenant que j'insiste et te presse de ne pas différer le vu de ta tendresse: Je n'ai rien tant à cœur que de voir honorer Ce bonhomme qu'avec toi tu n'as vu tant pleurer. C'est par à ses bienfaits, et même à son estime. Je l'estimais aussi cette fois magnanime, Ce talent souverain, ce génie éminent Qui, plus hardi que Païgale, en son vol étonnant S'élevait de la terre et soutenait ses ailes Du souffle inspirateur des plages immortelles. Je lui donne mes pleurs, et tant que je vivrai De concert avec toi, je les lui donnerai.

Ah! quand je reverrai ce palais magnifique, Où le grand homme, assis au foyer domestique, Avec les compagnons de ses rudes travaux, S'élevait avec eux comme avec des égaux, On laissait volontiers même une affaire urgente Pour consoler le pauvre ou la veuve indigente, Ou, débrouillant les torts d'un plaideur malheureux, Le priait d'interrompre un procès dangereux! Ah! quand je reverrai la rapide rivière Qu'une digue retient dans son lit prisonnière, Et dont chaque printemps le cours capricieux Entraîne un pont flottant d'un bois si précieux! Quand j'entendrai rouler ces inachinés bruyantes, Et tourner soudainement tant de meules broyantes Dont la dent qui saisis le frottement écrasé Le rejette à l'instant même pulvérisé, Comme au jour de l'hiver du sommet des montagnes Le vent pousse la neige au fond de nos campagnes! Quand je voyerai sur ces routes de fer Dont l'effroyable bruit semble imiter l'enfer, Et dont les chaus brulants, fidèles à leurs traces, Par un élan rapide effacent les espaces! Et quand je reverrai ce collège, orgueilleux De porter à jamais un nom si glorieux, Dont le Cours est basé sur un nouveau système Qu'il ne prit point ailleurs, mais qu'il conçut lui-même, Cours qui bien mérité, parfaitement compris, Parait le plus parfait aux besoins du pays! Et quand j'irai prier dans le riche et saint temple Où le fidèle adore et le prêtre contemple Le Dieu qui tous les jours descend sur nos autels Pour faire sa demeure au milieu des mortels! Enfin, quand je prierai sur les restes livides De l'auteur libéral de tant d'œuvres splendides, Mon cœur, comme une mer en proie aux tourbillons Que tourment en grondant les fougues aquilons, Sentira bouillonner la source de ses larmes Comme au jour où sa mort a causé nos alarmes!

Mais tu gémisses encore; mais tu gémisses toujours! Industrie, ô tes pleurs sur le pain de nos jours! Je l'entends s'écrier: "Cruelle destinée! Faut-il que si tôt je fusse condamné! A voir ravir mon père à mes embrassements! La mort à mépris mes plus vœux et sentiments. Que peut-il me rester qui me soit cher au monde! Il est mort! Il est mort! Dans la douleur profonde Ou moi-même est plongé, il ne me reste plus Qu'à donner à son nom des regrets superflus!"

De ton cœur trop ému la plaie encore saignante Te recable de nouveau d'une douleur poignante. Je voudrais appliquer un baume à tes douleurs; Mais, quoi! je n'ai moi-même à l'offrir que des pleurs! Je te laisse livrée à tes tristes pensées; Dans ces cruels moments les larmes trop pressées Ont besoin de couler, comme coulent les eaux D'une source trop pleine en de petits ruisseaux. Ah! tu peux t'aigüiller. Dans la mort de ton père Tu pourrais voir un terme à ton état prospère, Si tu ne fais toi-même un généreux effort Pour prévenir les maux qui menacent ton sort.

Pleurez, riches, pleurez cet homme inestimable! Le meilleur citoyen, l'ami le plus aimable, Vengeur de l'opprimé, défenseur de la paix, Heureux du seul plaisir de semer les bienfaits, Digne ami du savoir, protecteur de l'étude, Comprenant tout l'état dans sa sollicitude, Traitant comme les siens vos plus chers intérêts, Il a bien mérité vos plus cuisants regrets.

Pleurez, surtout, pleurez, ô fils de l'indigence! Vous que le sort partage avec moins d'indulgence; Car vous ne serez plus les objets de ses soins. Hélas! il a cessé d'entendre vos besoins! Le vieillard en larmes a vu mourir son frère, La veuve son époux, l'orphelin son père, L'indigent le soutien de ses pas incertains, Le malheureux, l'ami qui lui tendait les mains.

Mais tout n'est pas perdu; vous avez l'assurance, Pauvres infortunés, qu'on plaint votre souffrance. Vous êtes entourés de cœurs compatissants Qui voudront soulager vos besoins trop pressants. Oh! vous avez encore une bien tendre mère Capable de calmer votre douleur amère! Elle n'oubliera point que ses vœux les plus doux Sont de faire à son tour ce qu'a fait son époux. Eh! vous avez des sœurs! leur sainte vigilance Les conduira vers vous du soin de l'opulence. Vos riches ont aussi des cœurs tout fraternels: Privés de la tendresse et des soins paternels, Vous les verrez former une ligne paternelle Contre les cris plaintifs de votre faim croissante, Ainsi que pour donner encore plus de vraies Au village surpris de sa propre grandeur.

Oh! que vous soyez que la douleur anime, Qui voyez dans cet homme un titre à votre estime, Gardez son souvenir et donnez-lui des pleurs. Dans le temple sacré de nos vœux et de nos larmes Faites monter vos vœux et vos prières. Allez-y quand le jour vient ouvrir sa carrière: Allez, quand le soleil baigne vers son coucher, Donnez plus de hauteur à l'ombre du clocher. La prière du cœur que l'église commande Est le dernier devoir que le chrétien demande En passant de la mort à l'immortalité Et du séjour des maux dans la béatitude.

Les Dimes. L'Arénir du 16 courant public une requête qu'il dit être signée de 128 cultivateurs de la paroisse de St. Georges, comté de Rouville, et lui avoir été envoyée pour être expédiée à Toronto — ce qu'il a fait avec empressement, ajoute-t-il. Cette requête est adressée à l'Assemblée législative, et expose que la dime, telle que payée en Canada, est vicieuse sous bien des rapports et pour bien des raisons et autres: 1o. Parcequ'elle repose sur un principe toujours mauvais, la faculté du paiement d'une obligation laissée au débiteur, mettant le contribuable entre sa conscience et son intérêt, et créant ainsi presque nécessairement une source d'immoralité; et qu'une loi qui peut être chaque jour impunément violée est toujours une mauvaise loi. 2o. Parcequ'elle crée et entretient la défiance entre le créancier et les débiteurs de la dime, et est par conséquent nuisible sous le rapport religieux. 3o. Parcequ'elle ne pèse que sur la population agricole, tandis que les villages, très considérables dans quelques localités, n'y contribuent en rien. Puis les requérants demandent l'abolition de la dime, et la substitution de cotisations à l'instar de celles des écoles, ou de tout autre moyen que dans sa sagesse la législature croira convenable d'adopter.

Extraits de Journaux. (De la Minerve.) Nous voyons par un avis de motion de l'hon. M. LaFontaine, qu'il doit proposer que les lois actuelles de l'éducation soient rappelées, et

sans doute y substituer une loi nouvelle. Cet avis n'a pas laissé que de nous surprendre, car nous nous rappelons que dernièrement M. LaFontaine lui-même répondant à une question du Dr. Fortier, s'enquérant si le gouvernement avait en contemplation quelque changement à la loi d'éducation, avait dit que le gouvernement ne se proposait pas de rien faire de cette nature à ce sujet. Quelle a pu être la raison qui a amené cette nouvelle détermination de la part du gouvernement, nous l'ignorons ou à peu près. Si nous en croyons le rumeur qui court ici, le gouvernement aurait cédé à l'obssession d'un certain nombre de membres, qui jamais ne sont contents de ce qui existe, et qui sans cesse veulent des changements. Il serait bon néanmoins de se persuader qu'il est de ces sujets, où c'est tout détruire que d'être sans cesse dans l'hésitation, car c'est laisser croire au peuple que vous-mêmes, vous n'êtes pas sûr si ce que vous faites est bien dans son intérêt. Or, comment voulez-vous que lui-même il le croit après cela, surtout s'il s'agit d'une chose dont il ne comprend pas bien l'utilité pour laquelle vous le faites payer sans lui amener aucun retour de suite? Quand même donc notre système ne serait pas le plus parfait, il nous semble qu'il serait mieux de le laisser subsister quant au fond, se contentant d'améliorer tous les ans ce que l'expérience suggère.

Nous ne voyons pas d'ailleurs à quel système nouveau nous pourrions avoir aujourd'hui recours, si du moins nous désirons vraiment un système d'éducation générale. On a essayé de la cotisation volontaire, et ce n'est qu'après s'être convaincu que jamais par son moyen nous n'aurions un système d'éducation générale, qu'on l'a abandonnée. Reste donc la cotisation forcée, que l'expérience a prouvé être le seul système vraiment équitable et praticable généralement. Cependant dans les amendements de la session dernière, on est parvenu à combiner les deux systèmes ensemble avec certaines restrictions. Que veut-on donc nous donner cette année? Reviendra-t-on à un système qu'on a reconnu insuffisant après quelques années d'expérience? Nous ne pouvons nous empêcher de le répéter, toutes ces tentatives ne sont propres qu'à démoraliser le peuple. Bientôt il ne vaudra plus d'aucune loi qui le contraindra tant soit peu. Il est temps qu'on y fasse une attention sérieuse. Ce qui s'est passé dans certaines paroisses, et les actes auxquels on s'est porté, doivent être un avertissement. Ils montrent qu'il est dangereux de ne pas tenir ferme. Si dès la première année de l'existence de la loi, on eût forcé toutes les municipalités à la mettre en opération, elle fonctionnerait partout sans opposition. Mais comme on a laissé le champ libre aux égoïstes, ils n'ont pas manqué d'entraîner avec eux un grand nombre de dupes.

Nous apprenons que les membres du barreau du Haut-Canada qui se trouvent présentement à la capitale, ont donné un dîner aux avocats du Bas-Canada maintenant à Toronto. La réunion se composait de près de cent personnes. M. Baldwin présidait supporté d'un côté par le Juge en chef et de l'autre, par M. LaFontaine. Le tout s'est passé avec beaucoup d'harmonie et d'éclat, et a produit une satisfaction des invités et des conviés. Une autre lettre que nous recevons de Toronto nous dit que les quatre cas de choléra dont il a été question n'étaient que des cas de choléra du pays, si commun à cette saison de l'année, mais aucun n'a été fatal.

Le Courier dit que New-York se maintient dans un état de salubrité rassurante. D'un autre côté, il annonce que deux cas de choléra se sont déclarés à Philadelphie; que l'épidémie fait de grands ravages à Mexico, et régné toujours à Cincinnati, Nashville, St. Louis, Louisville, etc.

LES ORANGISTES. — Le correspondant du Pilot nous apprend aussi que ces soi-disants amis de la paix ont fait un grand vacarme dans les rues de la capitale, le 12 du courant. — Les orangistes, dit-il, ont essayé de faire une émeute ici, mais il n'ont pas réussi, grâce à la tolérance et à la patience des catholiques Romains de cette cité qui ont donné un digne exemple à leurs concitoyens. Durant la nuit du 11, les gens paisibles n'ont pu dormir, à cause des coups de feu continus des fusils et des pistolets, et du bruit des corps de musique; et le 12, ils ont eu une grande procession avec des drapeaux et des rubans couleur d'orange.

(Du Canadien.) A la seconde assemblée triennale des membres du Collège de Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, tenue aux Trois-Rivières, le 10 du courant, pour l'élection des gouverneurs du collège, les messieurs suivants furent élus: Cité et District de Québec: Drs. Morin, Blanchet, Bady, Sewell, Marsden, Jackson, Nault, R. H. Russell, Leterrière, Von Iland, Frs. Fortier, Michaud, Marmette, Marquis et Tétu. Cité et District de Montréal: Drs. W. Nelson, Arnoldi, Holmes, David, Hall, Sutherland, Campbell, Peltier, Chamberlain, Kimber, Bouthillier, Valois, Weillbrenner, Foster et Bingham. District des Trois-Rivières et St. François: Drs. Gilmour, Bédard, Dubord, Johnston, Fowler et Glines. Les officiers du collège ont été élus comme suit: Président — Dr. Morin. Vice-Présidents — Dr. Blanchet, district de Québec; Dr. Nelson, district de Montréal. Secrétaire — Dr. Bady, district de Québec; Dr. David, district de Montréal. Régistrateur et Trésorier — Dr. Arnoldi, P. M. Bady. Sec. C. M. et C. D. Q. Québec, le 12 juillet 1850.

NAISSANCES. En cette ville, samedi dernier, la Dame de M. Robert Terroux, a mis au monde un fils.

A Toronto, le 12 du courant, la Dame de Robert Lamoine, Ecr., assistant-greffier du conseil législatif, un fils.

DÉCÈS. A Verchères, le 13 du courant, Delle. Mathilde Peltier, âgée de 15 ans et 8 jours. A St. Grégoire, district des Trois-Rivières, le 16, Dame Marie-Louise Langlais, veuve de Louis-François Bilodeau, Ecr., de la Petite-Rivière St. Charles de Québec, à l'âge de 78 ans. A Québec, le 15, à l'âge de 71, ans M. Guillaume Roy, ancien et respectable citoyen de cette ville. — Le 13, Dame Thérèse Plamondon, veuve de M. Augustin Plamondon, à l'âge de 74 ans. — Le 11, Delle. Marie Duplessis, âgée de 83 ans.

CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE DES FILLES. Le 25 du courant, à DEUX heures P. M. aura lieu la distribution solennelle des PRIX du CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE DES FILLES, dans l'église Paroissiale. La séance sera ouverte par une Conférence dogmatique entre deux Prêtres. Montréal, le 19 juillet 1850.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE. Les Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe commenceront mardi, 30 juillet à 1 h 1/2 P. M.; ils seront continués le lendemain en deux séances, la première à 1 h 1/2 P. M. et la seconde à 1 h 1/2 P. M. Jeudi 1er Août, aura lieu la Bénédiction Solennelle de la première pierre du nouveau collège; la cérémonie commencera à 9 heures. Le même jour à 2 h. P. M. se fera la distribution des prix après laquelle commenceront les vacances.

Les Directeurs du Collège de St. Hyacinthe invitent respectueusement dans cette circonstance les amis de l'éducation en général, et spécialement les membres du Clergé de qui ils ont reçu un encouragement si flatteur et les citoyens bienveillants qui ont manifesté un intérêt particulier à l'institution qu'ils dirigent. Pour les Exercices littéraires, on se procurera des billets d'admission au collège avant les séances: vu l'exiguïté du local on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des élèves. Par suite d'arrangements avec MM. les membres de la compagnie qui a l'administration du chemin de fer, des chars partiront de Longueuil le mercredi et le jeudi à sept heures du matin et le jeudi de St. Hyacinthe à cinq heures du soir. St. Hyacinthe 12 juillet 1850.

COUVENENT DE LONGUEUIL. L'EXAMEN public des Elèves du Couvent de Longueuil aura lieu le 31 juillet, en deux séances; la première commencera à 1 h 1/2 P. M., et la seconde à 1 heure P. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. La dernière séance sera terminée par la distribution solennelle des prix, après laquelle s'ouvriront les vacances. La rentrée des élèves aura lieu le 9 du mois prochain. Il est important que toutes se rendent au pensionnat le même jour. Longueuil, 13 juillet 1850.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. L'EXAMEN public des Elèves du Collège de l'Assomption aura lieu le vingt-neuf, le trente et le trente-un du courant, en cinq séances, la première le lundi après midi et les quatre autres les deux jours suivants. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Après la dernière séance commenceront les vacances. La rentrée des élèves se fera le vingt quatre de septembre prochain à six heures du soir. Nous croyons devoir profiter de la circonstance pour avertir que ceux qui désirent avoir des places pour leurs enfants, feront bien de les obtenir d'avance. M. DUPUY, PTE. Collège de l'Assomption, le 11 de juillet, 1850.

COLLEGE JOLIETTE. L'EXAMEN public du Collège Joliette aura lieu le 31 du courant et le 1er Août. Les parents des Elèves et les amis de l'Education en général, sont priés d'y assister. ET. CHAMPAGNEUR, PTE. Directeur. Industrie, 10 Juillet, 1850.

COLLEGE DE CHAMBLY. Les Parents et les amis de l'Education en général, sont priés d'assister à l'Examen Public des Elèves du Collège de Chambly, qui aura lieu le 22 et le 23 du courant. Cet examen se fera en trois séances, la 1re de 9 h. à 11 h. A. M.; la 2e de 10 à 3 h. P. M.; la 3e et dernière à 9 h. A. M. Celle-ci sera suivie de la distribution solennelle des prix. F. P. LAHAYE, Pte. S. V.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien, Montréal, le 9 juillet 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. Les Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. GATTELLI, Rue Notre Dame, près de Dussencours, Montréal, le 4 juin 1850.

MARCHÉ FONSECOURS.

Vendredi, 5 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and meat.

PIERRE CHENEVILLE, de cette ville, offre ses services comme COLLECTEUR. PORTEUR DE JOURNAUX, de LETTRES FUNERAIRES, ETC.—S'adresser à sa résidence, faubourg de Québec, rue Panet, No. 78. Montréal, le 9 juillet 1850.

MANUEL

DE LA VESTE EPISCOPALE.

MESSEURS les Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des Melanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES EVEQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, feront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reglets et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

On prend en paiement des Débitures.

Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

A LA LIBRAIRIE DE M. L'ÉDITEUR, — Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage jusqu'à Chicago.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. ROLLAND, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.

17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.

A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR.

H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D.

H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et qui n'ont pas été encaissées d'être forcés d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée, et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans frais de suite.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agens par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montreal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNENR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE.

MONTRÉAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N.º. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. McCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

& H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin Consultant.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'opinion que s'en est formée par ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien en avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., Vice-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH ROBERT, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-PRÉSIDENT.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Léon.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorci.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Fa.—St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR.

St. John's.—Charles Pierce.—Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So.—Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.

St. John's.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable de coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel qu'une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains; ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et de faciliter l'accomplissement de leurs intérêts, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, cert., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montreal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION, et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N.º. 21, rue St. Vincent.

Montreal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez Montréal, } E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent N. S.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocquier, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent

Montreal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for months (Janv. to Dec.) and rows for various courts (Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, etc.) and locations (Québec, Montréal, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix de principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos.

Les 3e et 4e livres de Quintus-Curce.

Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Virginité.

Cicéron sur l'Amitié.

Vie d'Agrippa, par Tacite.

Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide.

Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires, ET JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, 100 St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL

DES Sociétés de Temperance

DE DIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND, Montreal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU, Montreal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français,

latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montreal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Il est recommandé de se procurer à l'Évêché de la naissance de S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Édition de Rome.

PRIX: Un Écu la Douzaine.

Montreal, 14 décembre 1849.

L. P. BOIVIN.

Com des rues

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montreal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (francs de poste à part).

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère, insertion, .50 2 6

Chaque insertion subséquente, .0 0 7

Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion, .0 3 6

Chaque insertion subséquente, .0 0 11

Au-dessus de dix lignes, [l'ère, insertion] chaque ligne, .0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, .0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Montreal, MM. FABRE, & Cie., Libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V

St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct.

Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU,

St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. LAROCQUE, Ptre } RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, } PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.